



Centre de Gestion  
Fonction Publique  
Territoriale du Lot

## ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN04620190729412

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la FPT du Lot,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B, C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

#### **Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet du Lot

Transmis au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Pradines, le 29 juillet 2019

Monsieur Jean PETIT  
Président du centre de gestion de la FPT du Lot

Le Centre de Gestion de la FPT du Lot assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

| N° de déclaration | Grade                         | Intitulé du poste   | Motif d'annulation               | Temps de travail  | Collectivité                     | Poste à pourvoir le | N° du précédent arrêté |
|-------------------|-------------------------------|---|----------------------------------|-------------------|----------------------------------|---------------------|------------------------|
| V08118085746001   | Adjoint technique territorial | C46180521 - agent technique<br><a href="#">Plus de détail</a> | Le nbre d'heures ne convient pas | Temps non complet | MAIRIE DE LUZECH 46140<br>LUZECH |                     | N.C                    |